

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/E7/423**

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**UNIVERSITE DE CORSE - AIDE A LA MOBILITE HORS
STAGES ET SEJOURS D'ETUDES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblée de Corse par délibération n° 18/268 AC en date du 27 juillet 2018 a autorisé la mise en œuvre du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants.

L'élaboration de ce nouveau schéma découlait de l'obligation au sein de la nouvelle collectivité de présenter un règlement prenant en compte, en les harmonisant, les dispositifs préexistants des trois collectivités.

- Il en a été de même pour la mesure 1-1 « aide à la mobilité » :

Le dispositif relatif à la mobilité regroupait précédemment cinq mesures, le schéma propose de mettre en œuvre deux mesures pour toutes les formations de l'enseignement supérieur en Corse.

Par souci d'égalité de traitement, tous les étudiants inscrits dans une formation du supérieur en Corse peuvent bénéficier de la même aide de mobilité pour effectuer un stage ou un séjour d'étude, dès lors que celui-ci est obligatoire dans le cursus de formation, calculée en fonction :

- de la durée de la mobilité ;
- du lieu de la mobilité.

Les demandes de mobilité des étudiants de l'Université de Corse sont instruites directement par les services de l'Université, qui dispose d'une enveloppe annuelle de 300 000 € attribuée par convention.

Tous les autres dossiers sont instruits par les services de la Collectivité de Corse.

Par courrier en date du 13 septembre 2018, l'Université de Corse a approuvé ce nouveau dispositif qui concerne la mobilité internationale et celle du continent.

Mais par contre, regrette de n'avoir plus la possibilité de prendre en charge les séjours pédagogiques, culturels ou sportifs.

En effet la précédente convention donnait à l'Université de Corse l'opportunité de financer ces séjours hors stages et séjours, pour un montant de 50 000 €. Ces séjours participent à l'acquisition de compétences transverses en accord avec les objectifs de la politique culturelle universitaire. Les pratiques sportives également constituent de véritables vecteurs d'une identité collective.

Le financement de ces mesures élargissait la palette d'expérience de mobilité possible. Le financement de tous les étudiants sans distinction de critères sociaux

permettait aussi d'écartier toute stigmatisation de l'étudiant précaire et d'avoir accès à une première opportunité de mobilité.

Le coût associé à ces déplacements n'est pas négligeable du fait de l'insularité. Cette enveloppe de 50 000 € bénéficiait à une centaine d'étudiants par an en moyenne.

Aussi, pour toutes ces raisons, l'Université de Corse sollicite le maintien du dispositif de soutien pour les séjours pédagogiques, culturels ou sportifs pour un financement à hauteur de 50 000 € au titre de l'année universitaire 2018/2019.

En effet, le schéma transitoire fera l'objet d'une évaluation notamment à l'issue du compte rendu des conclusions du « Pattù pè a Ghjuventù » et d'une première année de gestion des aides.

L'articulation avec la mise en œuvre du pacte pour la jeunesse permettra ainsi de veiller à une complémentarité des actions, et ce, au sein d'un comité de pilotage qui sera constitué dès janvier 2019 et qui associera tous les partenaires concernés.

Les travaux du comité de pilotage donneront lieu à l'élaboration d'un schéma d'aide aux étudiants pluriannuel 2019-2022.

Il est proposé dans le présent rapport d'apporter un financement au maintien du dispositif de soutien pour les séjours pédagogiques, culturels ou sportifs à hauteur de 50 000 €.

Il convient d'affecter à l'Université de Corse 50 000 € du programme N4115 C du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ORIGINE : BP + BS 2018
PROGRAMME : VIE ETUDIANTE N° 4115C AE

MONTANT DISPONIBLE612 000 euros

Université de Corse.....50 000 euros
Bourses de mobilité

MONTANT AFFECTE.....50 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....562 000 euros